



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 19

Juillet-Décembre 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/XYRV9417>

**COOPERATION DANS LE DOMAINE DES RENSEIGNEMENTS ENTRE
L'UGANDA ET LA RD CONGO DANS LA TRAQUE DES GROUPES ARMES : CAS
DES FORCES DEMOCRATIQUES ET ALLIEES**

Tryphène MUADI MVULA

Cheffe de Travaux et Doctorante en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

Béni MIKOLO VONDA

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

Pascaline KASEKA KAPEPULA

Cheffe de Travaux et Doctorante en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

Julie NGONDU LUFULUABO

Doctorante en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

Historiquement les Etats ont toujours coopéré pour se protéger contre les menaces à leurs souverainetés et leurs intérêts. Le niveau de cette coopération s'est accru après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, aux Etats Unis d'Amérique et elle se fait de manière bilatérale et multilatérale. L'internationalisation du terrorisme a poussé les Etats africains à travailler ensemble pour faire face à cette situation qui met en difficulté les systèmes de défense et de sécurité des pays en développement. Cet article examine les efforts fournis par l'Ouganda et la République démocratique du Congo pour lutter contre le groupe terroriste de la Force Démocratique et Alliée. L'analyse porte spécialement sur la coopération dans le domaine des renseignements.

Mots-clés : *Coopération, Renseignement, Terrorisme, groupes armés.*

ABSTRACT

Historically, states have always cooperated to protect themselves against threats to their sovereignty and interests. The level of this cooperation

increased after the terrorist attacks of September 11, 2001, in the United States of America and it is done bilaterally and multilaterally. The internationalization of terrorism has pushed African states to work together to face this situation which challenges the defence and security systems of developing countries. This paper examines the efforts made by Uganda and the Democratic Republic of Congo to fight against the terrorist group Allied Democratic Forces. The analysis focuses specifically on cooperation in the field of intelligence.

Keywords : *Cooperation, Intelligence, Terrorism, armed conflict.*

INTRODUCTION

Les Forces Démocratiques et Alliées (ADF) est un groupe terroriste d'origine ougandaise qui opère en République Démocratique du Congo et en Ouganda depuis le début des années 1990. Son histoire et son origine sont multiples et complexes par les effets dynamiques de la politique religieuse et ethnique de la région.

Au début, les ADF étaient juste une coalition de groupes d'opposition, composée en partie de musulmans ougandais et des opposants au régime de Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986 et accusé de discrimination envers les musulmans.¹

A la suite de nombreuses années de défaites militaires et une forte répression en Ouganda, les ADF se sont déplacé avec leurs bases dans l'Est de la RDC en début des années 2000, profitant de la porosité des frontières et de l'instabilité dans la région de Beni et du Nord-Kivu. Depuis lors les ADF se sont mêlés et adaptés aux conflits ethnique et locaux et ils exploitent illégalement des matières premières pour financer leurs opérations.

Dans un contexte régional instable, les ADF cherchent à maintenir et à étendre leur contrôle dans certaines zones de la partie Est de la RDC. Cette stratégie d'expansion de l'idéologie islamiste se met en place à travers le recrutement au sein de la population locale et la radicalisation des jeunes recrutés mais aussi en s'alliant à des réseaux djihadistes de l'Etat islamique.

¹ ETUKURI, C., *1000 ADF rebels killed in joint Uganda-DRC assault-Muhoozi*, New version, 23 février 2022.

Leurs objectifs en RDC ressemblent dorénavant à des fins territoriales, idéologiques, et économiques.

C'est pour cette raison qu'ils s'attaquent, non seulement, aux forces armées de la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda, mais aussi, aux forces des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo depuis plus de deux décennies. Les ADF cherchent à fragiliser l'autorité de l'Etat congolais et à limiter l'influence des pays de la région ainsi que celle de la communauté internationale.

Le mode opératoire des ADF varie en fonction de leurs objectifs stratégiques et de leur capacité opérationnelle. Les tactiques de guérilla leur permettent de continuer de résister malgré les efforts militaires de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et de la MONUSCO visant à les neutraliser.

L'activisme des ADF a été précédé par l'islamisation des populations. Plusieurs mosquées ont été implantées dans l'Est de la RDC dans les vingt dernières années et des jeunes ont rejoint la religion islamique sans que cela attire l'attention des autorités politico-administratives.² Nous n'insinuons pas ici que tous les musulmans sont des terroristes ; nous voulons juste préciser que la majorité si pas tous les terroristes sont des musulmans. La montée en puissance rapide du phénomène de radicalisation et le recrutement des jeunes dans cette partie de la république a été facilitée entre autres par la pauvreté et le niveau élevé du chômage des jeunes.

L'islam radical des ADF est passé par plusieurs étapes pour radicaliser les jeunes Congolais et Ougandais. Comme le souligne Dounia Bouzar³ la première étape de ce processus est d'arracher le jeune à son cadre de socialisation, de le pousser à se couper de ses proches et de sa culture, pour se rapprocher des « purs ». Il tend à substituer l'autorité du groupe à l'autorité

² KASUKU J., « Lutte contre la radicalisation en Afrique Centrale à travers l'éducation : nécessité de prendre en compte les nouveaux types de terrorisme dans la stratégie régionale », dans *Intelligence Stratégique*, Numéro 2, 2018, pp. 199-235.

³ BOUZAR D., *Français radicalisés. Ce que révèle l'accompagnement de 1000 jeunes et de leurs familles*, Editions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2018.

parentale : en lui inculquant une série de conduites et d'interdits religieux, les radicaux amènent le jeune à se couper de sa famille, voire à s'opposer frontalement.

Les parents sont déchus de leur statut, en tant que mécréants, remplacés par un « mahram » (tuteur) et potentiel époux pour les filles. Les jeunes signifient explicitement à leurs parents qu'ils ne leur reconnaissent plus d'autorité. Ensuite, l'islam radical fournit une prothèse identitaire en proposant au jeune désocialisé une vision millénariste et apocalyptique du monde, dans laquelle le groupe pur ne doit pas se mélanger aux autres pour pouvoir sauver la planète du mal occidental.

La présence des ADF reste donc une menace permanente pour la stabilité non seulement de ces deux pays mais de toute la région des Grands Lacs. Conscients de cette situation, les deux pays ont décidé de travailler ensemble, avec l'aide de MONUSCO, pour anéantir ou réduire la nuisance de ce groupe terroriste.

I. EFFORTS FOURNIS PAR LES DEUX ETATS DANS LA TRAQUE DES ADF

La République Démocratique du Congo et l'Ouganda font face à des défis sécuritaires préoccupants, notamment en ce qui concerne la menace imposée par les ADF, un groupe terroriste considéré comme le plus meurtrier des groupes armés actifs dans la partie orientale de la RDC.

Au regard de la complexité qui entoure la gestion des actions contre les menaces terroristes, une coopération, dans le sens de travailler avec et non pour, vise à échanger des informations cruciales, coordonner les opérations militaires et renforcer les capacités de frappe et de surveillance contre les ADF. Les efforts conjoints incluent des opérations militaires et non militaires, qui sont menées dans la région ainsi qu'au sein de chaque Etat victime de ces forces négatives.

I. 1. Efforts Militaires contre les ADF

Depuis le début du premier quinquennat de l'actuel chef de l'Etat, la RDC a entrepris plusieurs initiatives militaires pour mettre un trait définitif à

l'activisme des ADF. Il s'agit des opérations Sokola 1 et Zaruba 2, de la proclamation de l'état de siège ainsi que de l'opération militaire conjointe avec l'armée ougandaise, baptisée « opération Shujaa ».

Lancée en octobre 2019, l'opération Sokola 1 avait pour mobile l'éradication des ADF dans le grand nord du Nord-Kivu. L'opération Zaruba 2 déclenchée en avril 2020 quant à elle, avait pour objectif de combattre les ADF et leurs alliés Maï-Maï dans la province de l'Ituri. Il sied de souligner le contexte aussi tendu qu'instable dans lequel le Président de la RDC, avait affirmé qu'il s'agissait de « la dernière attaque contre le groupe ADF » et ce, dans le but ultime de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

Suite à la persistance de l'insécurité liée à l'activisme des ADF, refusant de s'avouer vaincues, et d'autres groupes armés également actifs, le chef de l'Etat congolais avait en mai 2021, décrété l'état de siège sur les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.⁴ Cette mesure politique, quoique critiquée par plusieurs couches de la population, avait pour but de donner aux forces de défense plus de moyens et de liberté d'action dans la traque de ces forces négatives.

Après plus de 40 mois de l'état de siège, il faut une remise en question de la situation, un bilan objectif assortie des nouvelles orientations stratégiques car sur terrain la situation semble ne pas s'améliorer. En plein état de siège au cours du mois du novembre 2021, les forces armées de la RDC et de l'Ouganda ont conjointement lancé une offensive contre les ADF dans le but de le neutraliser précisément à Béni dans le Nord-Kivu et à Irumu dans la province de l'Ituri. Cette opération d'envergure a été la réponse aux attentats attribués aux ADF perpétré le 16 septembre 2021 à Kampala, et dont le bilan officiel avait été de quatre décès et trente-sept personnes blessées, parmi lesquels 27 policiers.⁵

⁴ Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'État de siège sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo.

⁵ Le Monde Afrique, Ouganda : le double attentat-suicide à Kampala revendiqué par l'État islamique, 16 novembre 2021, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/16/ouganda-deux-explosions-font-trois-morts-ettrente-trois-blesses-a-kampala_6102274_3212.html, consulté le 18 juin 2024.

I. 2. Efforts Non-Militaires

Les efforts non-militaires en vue d'enrainer les ADF relèvent de plusieurs ordres, ils sont à la fois juridiques, institutionnel et opérationnel. Il a été promulgué en remplacement de la loi N°04/016 du 19 juillet 2004, la loi N°22/068 du 27 décembre 2022 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Dans cette lutte contre les nerfs du terrorisme, la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) se positionne comme un bras séculier de l'Etat congolais. Elle est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, d'analyser et de transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Ladite cellule procède à l'examen des déclarations et, dans ce cadre, peut demander tout renseignement complémentaire à tout organisme ou personnes physique ou morale et fait rapport au Ministère publique.

Selon son Secrétaire exécutif, cette nouvelle loi saura combler les lacunes de la loi de 2004, et porte des innovations parmi lesquelles les attributions relatives à la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives ; la notion de personne politiquement exposée (PPE) ; la question de sanction financière ciblée ; la question de bénéficiaire effectif ; l'évaluation des risques et l'approche basée sur les risques ainsi que la question de secret professionnel.⁶

Au niveau institutionnel et opérationnel, il s'observe une certaine redynamisation de la CENAREF dont l'acquisition d'un nouveau bâtiment, inauguré par le Chef de l'Etat et exclusivement dédié à ses activités, atteste une certaine volonté politique de faire bouger les lignes dans la lutte contre notamment le financement du terrorisme souvent évoquée, non sans implications pratiques, après la focalisation sur la lutte contre le blanchiment

⁶ <https://www.progovernanceadvisors.com/post/lutte-anti-blanchiment-en-rdc-loi-n-22-068-du-27-d%C3%A9cembre2022#:~:text=La%20mise%20en%20conformit%C3%A9%20de,congolaises%2C%20constitue%20un%20enjeu%20majeur>, consulté le 19 juin 2024.

de capitaux. Mais la CENAREF ne dispose pas encore d'un personnel à la taille de ses missions. Elle ne couvre pas encore, au niveau opérationnel, les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu où opèrent les ADF.

Dans le but de renforcer l'action gouvernementale, Le président congolais a créé par Ordonnance N°24/073 du 9 août 2024 un nouveau département au sein de l'Agence nationale de renseignements (ANR), baptisé "Département d'Intelligence économique et financière" (DIEF).

Ce département a pour mission la recherche, l'investigation, la collecte, l'exploitation, l'interprétation et la diffusion des renseignements économiques, financiers, numériques et technologiques, tant au niveau national qu'international. Il est également chargé de la surveillance des secteurs stratégiques tels que l'énergie, les télécommunications, les nouvelles technologies de l'information et le cyberspace, ainsi que du contrôle de la gestion des deniers publics. Il jouera également un rôle crucial dans la vérification et le contrôle des flux de capitaux, des transactions bancaires et non bancaires, des paiements mobiles et des monnaies virtuelles, ainsi que dans la surveillance des ressources naturelles et des produits stratégiques.

Cependant, en dépit du décret N°08/21 du 24 septembre 2008 portant création et mis en place du Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (COLUB), cette structure est loin de bénéficier de la même attention de la part de la hiérarchie. Les conditions de travail des agents qui y sont affectés ne concourent pas à l'offre du bénéfice de l'urgence à l'exécution de ses tâches, notamment celle de la définition d'une politique nationale de lutte contre le financement du terrorisme.

Toutes ces structures jouent un rôle extrêmement important dans le processus de la pacification de la RDC. Car il est nécessaire de combattre le feu par le feu. Si après plusieurs tentatives militaires, les ADF vont en se renforçant, il est primordial d'interroger ses sources de financements, car l'argent est le nerf de la guerre.

Dans une autre approche, certains observateurs voient une prétendue complicité de la communauté internationale dans la résilience dont fait preuve les ADF et ce, en dépit des initiatives militaires de la RDC.

Selon eux, cette résistance est la résultante notamment des ressources financières dont les origines sont, pour la plupart, extérieures à leurs zones d'opérations. Il va sans dire que les ressources financières mobilisées dans les zones sous le contrôle des ADF ne sont pas déterminantes au renforcement de leurs capacités de recrutement et d'opérations.⁷

Les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni figurent parmi les pays à partir desquels sont effectués des transferts de fonds au bénéfice des ADF. Dans son dernier Rapport, le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC affirme détenir des preuves de l'appui financier que DAECH apporte aux ADF.

Il ressort que la RDC dispose de tout un chapelet des services de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou encore contre la prolifération des armes de destruction massive. D'où la question de l'efficacité de ces services. Ces derniers naviguent entre enchevêtrement et chevauchement des missions, les ressources n'étant pas rationnellement canalisées.

I. 3. Efforts Internationaux

Le maintien de la paix et de la sécurité internationale sont deux objectifs fondamentaux sur lesquels l'Organisation des Nations Unies s'appuie en vue de maintenir l'équilibre dans un monde constamment menacé par les ambitions de certains acteurs du système international. Ces objectifs peuvent être poursuivis par l'argument de la force (moyen belliqueux) ou par la force de l'argument (moyen pacifique).

Il faut préciser que c'est depuis les années 1990, que les groupes armés se sont activés de façon ininterrompue dans l'est de la RDC. Ce qui traduit une routinisation des mobilisations des forces négatives.⁸ La reproduction des recompositions politiques et des brassages de l'armée

⁷ ZIAKWAWU M. et al., « Vacuité stratégique dans la lutte contre le financement du terrorisme des ADF par la République Démocratique du Congo », dans *Revue internationale des dynamiques sociales*, n°131 Vol 2, Kinshasa, novembre-décembre 2023, pp. 45-51.

⁸ NZEREKA N., *Guerres récurrentes en République Démocratique de Congo. Entre fatalité et responsabilité*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 4.

congolaise a été une fertilisation d'un contexte politique instable et déjà infesté des tendances de vulnérabilité.⁹

Malgré cette instabilité interminable dans la région des grands lacs, il convient de préciser la divergence, parfois l'opposition des vues de la part des Etats de la région. Chaque Etat accuse l'autre d'être le soutien de tel ou tel autre groupe armé, d'autres vont même jusqu'à lier l'instabilité de la région des grands lacs à l'incapacité de la RDC à pouvoir assumer sa souveraineté. D'où la déduction selon laquelle, l'équilibre d'un système est fonction de la stabilité des éléments qui le compose.¹⁰

Dans un autre volet, plusieurs rapports d'experts de l'ONU¹¹ attestent également de la manipulation de certains groupes armés en vue de déstabiliser la RDC au motif d'exploitation des ressources naturelles, ambition expansionnistes et bien d'autres. Au-delà des actions entreprises entre la RDC et l'Ouganda en vue de mettre fin aux exactions des ADF, il convient d'analyser les efforts entrepris par la communauté internationale ici traduit par le soutien de la MONUSCO aux opérations de traques menées par les FARDC.

L'appui de la MONUSCO aux FARDC durant les opérations est notamment Aérien, des Renseignements, du point de vue de la Logistique et de l'évacuation des blessés. Le mois d'août 2021 a été celui des intenses opérations dans les zones du confluent des rivières Lusilubi, Nzelube, Semuliki, Talya, la Valee de Mwalika ainsi que dans les localités Haie I et II où les rebelles ADF s'étaient installés depuis plusieurs mois. Le bilan de ces opérations, comme celles menées par les FARDC et les UPDF, reste tout de même mitigé.

La colonne vertébrale des efforts fournis par la République démocratique du Congo et l'Ouganda dans la lutte contre les terroristes des ADF est l'échange régulier et systématique des renseignements.

⁹ KAKULE C., *De l'activisme des ADF : défis pour le développement humain du Nord-Kivu et en Ituri*, Editions FES, Kinshasa, 2024, p. 171.

¹⁰ MUADI T., « Intégration de la femme dans les services de renseignements congolais : plaidoyer pour relever un défi permanent », dans *Mouvements et enjeux Sociaux-revue internationale des dynamiques sociales*, n° 137, vol. 1, Kinshasa-RDC, novembre-décembre 2024, pp. 69-76.

¹¹ Point 13 du rapport du Groupe d'experts S/2023/431, du 13 juin 2023 p. 8.

II. COOPERATION EN MATIERE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LA RDC ET L'UGANDA

Après plusieurs plaintes de la RDC à l'encontre de l'Ouganda qu'elle accusait de laisser les ADF d'utiliser son territoire comme base arrière, les deux pays se sont accordés pour travailler ensemble afin de mettre fin à cette situation qui entrave le développement socio-économique de la sous-région.

Pour plus d'efficacité dans leurs opérations conjointes de lutte contre les ADF, la RDC et l'Ouganda misent sur la coopération entre leurs services de renseignement. Les services de renseignement sont des organes de l'Etat dont le rôle est d'une part, prévoir, détecter et analyser les menaces internes et externes à la sécurité et d'autre part, informer et conseiller l'exécutif sur la nature et les causes de ces menaces.¹²

La coopération dans le domaine de renseignement a connu une croissance dans le monde à la fin de la guerre froide ; une période caractérisée par de nouveaux types de menaces parmi lesquelles nous pouvons citer le terrorisme. Cette croissance a doublé à cause de l'augmentation des attaques terroristes dans les pays occidentaux depuis le début du siècle. Ces derniers ont renforcé leur coopération dans la lutte contre le terrorisme mais par la suite ils ont changé des méthodes.

Ainsi, la coopération dans le domaine de renseignement liée à la lutte contre le terrorisme est passée de la seule considération de sécurité nationale consistant à lutter contre le terrorisme dans les Etats occidentaux, à la stratégie consistant à combattre le terrorisme au niveau international et à détruire les plans des terroristes dans les pays où ils sont basés en dehors du monde occidental.¹³

¹² KASUKU J., « La double défaite du renseignement congolais : regard sur le renversement du régime du Président Joseph-Désiré Mobutu et l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila », dans *Mouvements & Enjeux Sociaux, revue internationale des dynamiques sociales*, n° 137, vol.1, Kinshasa-RDC, novembre-décembre 2024, pp. 1-6.

¹³ SVENDSEN, A., *Intelligence Cooperation and the War on Terror: Anglo-American security relations after 9/11*, Routledge, Abingdon, 2010.

Généralement, la coopération entre les Etats dans le domaine de renseignement présente de nombreux avantages : notamment dans la traque des ADF, cette coopération permet un échange d'information plus efficace, car chaque Etat dispose de renseignements spécifiques sur les mouvements et les stratégies des ADF. Cela peut enrichir la base de données globale utilisée pour planifier des opérations.

La coopération dans l'échange de renseignement permet une bonne coordination des efforts militaires. En travaillant étroite ensemble, les forces armées de ces deux pays peuvent planifier et mener des opérations conjointes, maximisant ainsi leur impact sur les actions contre les ADF. Cette coopération en synergie augmente l'efficacité des interventions sur terrain.¹⁴

Enfin, cette coopération renforce la confiance mutuelle entre la RDC et l'Ouganda. En partageant des ressources et des compétences, ces deux pays peuvent développer des stratégies à long terme pour lutter contre les menaces transfrontalières, en assurant une sécurité accrue pour la population de chaque pays respective. La coopération dans le domaine de renseignement est importante pour la stabilité de la région.¹⁵

Pour le cas de la RDC et de l'Ouganda, cette coopération bénéficie aux deux nations. Pour la RDC, cette collaboration l'aide à renforcer ses capacités de lutter contre les ADF sur sa partie Est en bénéficiant des renseignements, de l'expertise et du soutien militaire. Cela permet d'améliorer l'efficacité de sa sécurité dans l'Est de son pays, une zone touchée par les actions des ADF.

De la part de l'Ouganda, il tire également bénéfice, car les ADF présentent une menace, non seulement, pour la RDC, mais aussi, pour la sécurité ougandaise, une région frontalière. En coopérant avec la RDC, il

¹⁴ GOUGEON M., « La coopération en matière de renseignements: une nécessité pour la sécurité », dans *Revue Documentation et bibliothèques*, Vol. 52, n°4, octobre-décembre 2006, pp. 2-6.

¹⁵ MUADI T., « Mécanismes de contrôle démocratique des services de renseignement en République démocratique du Congo : enjeux et perspectives », dans *Revue Intelligence Stratégique*, vol. 7, n°18, avril-juin 2024, pp. 60-77.

surveille mieux et peut contrer les actions des ADF et peut également empêcher leurs attaques ou des incursions sur son sol.

La coopération dans le domaine de renseignement n'a pas que des avantages, elle présente aussi des désavantages qui peuvent poser des défis en termes de souveraineté, de confidentialité et de confiance entre les Etats. En ce qui concerne son impact dans le domaine des renseignements sur souveraineté d'un Etat, il est important de comprendre que lorsqu'un Etat accepte de s'engager dans une telle coopération, il sera parfois obligé de partager des informations sensibles qu'il aurait préféré garder secrètes pour protéger ses intérêts nationaux. La coopération dans le domaine des renseignements conduit donc à une perte d'autonomie stratégique si un pays devient trop dépendant du renseignement d'un autre.

Pour ce qui concerne la RDC et l'Ouganda, la coopération dans le domaine de renseignement semble avoir un effet positif sur les relations diplomatiques, économiques, et sécuritaires entre les deux pays. Grace à cette coopération, la confiance entre les deux pays est renforcée et des voies de communication sont ouvertes, ce qui facilite une bonne entente et la mise sur pied des projets économiques avec impact sur la vie des populations de deux côtés des frontières qui séparent la RDC et l'Ouganda. La coopération en matière de renseignements permet aussi les deux pays à accroître leurs capacités d'anticipation des menaces et les attaques futures des ADF, ce qui leur permet de prendre des précautions et des mesures de prévention plus durables et efficaces.¹⁶

La lutte contre les terroristes des ADF n'est pas faite uniquement par la RDC et l'Ouganda. Dans leurs efforts, ces deux pays bénéficient de l'appui de la force des Nations Unies. En effet, la MONUSCO lance des opérations conjointes avec les FARDC. Elle partage aussi les renseignements avec la RDC pour pouvoir lutter efficacement contre ces forces rebelles.

¹⁶ LEFEBVRE, S., "The Difficulties and Dilemmas of Intelligence Cooperation", dans *International Journal of Intergence and CaunterIntelligence*, 2003.

Cette coopération rend fort la sécurité régionale et est mutuellement bénéfique pour le deux Etats, d'autant plus qu'elle permet de lutter ensemble contre une menace commune.

CONCLUSION

La lutte contre les ADF est un défi complexe qui englobe de nombreux aspects, allant de la sécurité de la RDC et de l'Ouganda à la coopération régionale et internationale. Les principaux défis auxquels les gouvernements de ces deux pays sont confrontés dans cette lutte sont notamment la radicalisation et le recrutement qui se font par les réseaux sociaux rendant difficile l'intervention en amont du pouvoir public ; la tension créée au sein de la société en réaction aux violations des droits de l'homme qui résultent des efforts du gouvernement qui doit souvent naviguer entre la nécessité de garantir la sécurité nationale et le respect des libertés fondamentales des citoyens ; la complexité des réseaux de financement des terroristes ADF qui implique non seulement l'exploitation illégale des ressources minières de la RDC mais aussi des dons privés ou même des Etats complices ; la flexibilité et l'adaptabilité des ADF qui leur permettent d'utiliser de nouvelles technologies pour échapper à la surveillance des services de renseignement et changer de tactiques en fonction des réponses des autorités ; leur capacité à évoluer, à se disperser et à se cacher dans des zones difficiles d'accès, ce qui complique les efforts de détection et de neutralisation ; le caractère limité de la coopération dans la lutte contre les ADF en raison de manque de ressources et de divergences d'approches et de priorités nationales ; l'absence de leur réaction ou implication directe des Etats membres de la Communauté Economique d'Afrique de l'Est (EAC) qui complique la coordination et les actions conjointes.

Pour des raisons géopolitiques, EAC n'aident pas la RDC et l'Ouganda à lutter contre les ADF ; l'absence d'une coopération régionale efficace dans la lutte contre les ADF et la persistance des facteurs sociaux et économiques, en RDC comme en Ouganda, tels que la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, la marginalisation ou la discrimination rendent difficiles les efforts des gouvernements des deux pays.

Aussi, l'histoire récente de l'attaque de la RDC par la coalition rwando-ougandaise en 1998 et le double jeu de l'Ouganda qui a permis la prise de Bunagana par les rebelles de M23 font douter plus d'observateurs sur la volonté réelle de l'Ouganda dans travailler avec la RDC pour mettre fin à l'activisme des ADF. Ce manque de confiance entre les Etats affecte, non seulement, les efforts de collecte et le partage de renseignement entre leurs différents services de sécurité, mais aussi, la gestion de la surveillance des individus potentiellement dangereux. Les failles dans le renseignement compromettent des opérations de lutte contre les ADF et mettent continuellement en péril la sécurité de la RDC.

Le gouvernement de la RDC doit ainsi comprendre que mettre fin à l'activisme des ADF est et reste prioritairement sa responsabilité. La RDC doit donc compter d'abord sur ses propres efforts avant de compter sur l'Ouganda et la communauté internationale.

La lutte contre les ADF est un défi multidimensionnel, exigeant des efforts pour traiter les causes profondes du terrorisme, une coopération internationale renforcée, et une approche équilibrée qui combine des mesures de sécurité strictes. Elle implique aussi ce que dit Henry Labayle : il faut réduire le terrorisme dans tout le sens du verbe en organisant une réponse juridique à celui-ci.¹⁷

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUZAR D., *Français radicalisés. Ce que révèle l'accompagnement de 1000 jeunes et de leurs familles*, Editions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2018.
- ETUKURI, C., *1000 ADF rebels killed in joint Uganda-DRC assault-Muhoozi*, New version, 23 février 2022.
- GOUGEON M., « La coopération en matière de renseignements: une nécessité pour la sécurité », dans *Revue Documentation et bibliothèques*, Vol. 52, n°4, octobre-décembre 2006.

¹⁷ LABAYLE, H., « Droit international et lutte contre le terrorisme », dans *Annuaire Français de Droit International*, 1986, n°32, pp. 105-138.

-
- <https://www.progovernanceadvisors.com/post/lutte-anti-blanchiment-en-rdc-loi-n-22-068-du-27-decembre2022#:~:text=La%20mise%20en%20conformit%C3%A9%20de,congolaises%2C%20constitue%20un%20enjeu%20majeur.>
 - KAKULE C., *De l'activisme des ADF : défis pour le développement humain du Nord-Kivu et en Ituri*, Editions FES, Kinshasa, 2024.
 - KASUKU J., « La double défaite du renseignement congolais : regard sur le renversement du régime du Président Joseph-Désiré Mobutu et l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila », dans *Mouvements & Enjeux Sociaux, revue internationale des dynamiques sociales*, n° 137, vol.1, Kinshasa-RDC, novembre-décembre 2024.
 - KASUKU J., « Lutte contre la radicalisation en Afrique Centrale à travers l'éducation : nécessité de prendre en compte les nouveaux types de terrorisme dans la stratégie régionale », dans *Intelligence Stratégique*, Numéro 2, 2018.
 - LABAYLE, H., « Droit international et lutte contre le terrorisme », *Annuaire Français de Droit International*, n°32, 1986.
 - Le Monde Afrique, « Ouganda : le double attentat-suicide à Kampala revendiqué par l'État islamique », 16 novembre 2021, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/16/ouganda-deux-explosions-font-trois-morts-ettrente-trois-blesses-a-kampala_6102274_3212.html.
 - LEFEBVRE, S., "The Difficulties and Dilemmas of Intelligence Cooperation", dans *Intenational Journal of Intergence and CaunterIntelligence*, 2003.
 - MUADI T., « Intégration de la femme dans les services de renseignements congolais : plaidoyer pour relever un défi permanent », dans *Mouvements et enjeux Sociaux-revue internationale des dynamiques sociales*, n°137, vol. 1, Kinshasa-RDC, novembre-décembre 2024.
 - MUADI T., « Mécanismes de contrôle démocratique des services de renseignement en République démocratique du Congo : enjeux et

perspectives », dans *Revue intelligence Stratégique*, vol. 7, n°18, avril-juin 2024.

- NZEREKA N., *Guerres récurrentes en République Démocratique de Congo. Entre fatalité et responsabilité*, L'Harmattan, Paris, 2010.
- Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'État de siège sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo.
- Rapport du Groupe d'experts S/2023/431, du 13 juin 2023.
- SVENDSEN, A., *Intelligence Cooperation and the War on Terror: Anglo-American security relations after 9/11*, Routledge, Abingdon, 2010.
- ZIAKWAU M. et al., « Vacuité stratégique dans la lutte contre le financement du terrorisme des ADF par la République Démocratique du Congo », dans *Revue internationale des dynamiques sociales*, n°131 Vol 2, Kinshasa, novembre-décembre 2023.